

Si je ne me trompe, je paie 18 dollars pour m'abonner à un quotidien local. Cela va me coûter maintenant \$35. D'autres que moi, dans la région, achètent ce même journal. Je vais vous citer un exemple, celui d'une petite collectivité desservie jusqu'ici par une ligne de chemin de fer maintenant désaffectée. Le bureau de poste a des difficultés pour livrer le courrier dans cette collectivité. Avec de la chance, ces gens-là recevront leur courrier deux fois par semaine. Mais comme ce courrier met trois ou quatre jours pour leur parvenir, ils liront des nouvelles vieilles d'une semaine ou d'une semaine et demie. Les journaux verront le nombre d'abonnements diminuer considérablement dans cette région rurale.

De nombreux changements devraient être effectués au ministère des Postes. Au cours des ans, j'ai été heureux de constater et je crois que les conservateurs doivent en être félicités, que l'ancien népotisme évolue dans les bureaux de poste. Il ne mourra jamais, mais c'est un népotisme plus discret. Les hauts fonctionnaires des Postes se rendent de plus en plus compte de leurs responsabilités lorsqu'il s'agit de recommander qui devrait être désigné aux bureaux de poste locaux, à qui il faudrait adjuger les entreprises et si les soumissions sont suffisamment élevées pour maintenir le service requis, car naguère la méthode par voie d'adjudication, notamment en ce qui concerne le courrier rural, était tristement célèbre; les Postes désignaient des soumissionnaires qui n'auraient pu livrer le courrier même en carriole, au prix demandé. Dans de nombreux cas, les bureaux locaux aident maintenant les gens à présenter des soumissions, de sorte que ce problème n'est plus aussi grave. Il n'y a pas non plus de changements dans les bureaux de poste locaux lorsqu'un nouveau gouvernement est élu.

Je m'inquiète toujours du nombre de demandes que me font parvenir les habitants de ma région dans l'espoir d'obtenir un nouveau bureau de poste. Je constate qu'il faut faire enquête pour voir si un bureau de poste dans la région sera rentable et si les locaux devront être loués ou construits. Il me semble que les agents des Postes ont la formation et la compétence voulues et qu'un député ne

[M. Peters.]

devrait pas avoir à demander la teneur d'une enquête mais simplement copie du rapport de l'enquête du ministère. Ces données devraient être tenues constamment à jour par un ministère bien organisé.

Une personne m'écrit régulièrement pour me demander de faire faire un dénombrement des habitants de sa localité afin que le courrier y soit livré à domicile. Évidemment, il y a parfois des manœuvres louches: un maire peut s'opposer à un service postal à domicile parce que les gens ne passeraient plus devant son magasin et son commerce pourrait périlcliter. Attitude très vieux jeu, mais le maire peut faire tant de chichi que le ministère des Postes ne tient pas s'opposer à lui après qu'il s'est montré à la télévision et qu'il a expliqué son point de vue. Telles sont les choses que le ministre devrait envisager de changer s'il tient à moderniser la loi.

J'estime que le ministère devrait être indépendant, comme une société de la Couronne ou une agence distincte qui fait périodiquement un rapport au Parlement. Je ne tiens pas à me mêler outre mesure de l'administration des Postes. J'espère que mes collègues sont de mon avis. Nous n'aurions alors qu'à décider dans quelle mesure nous voulons subventionner ce service et le Parlement formulerait des directives à cette fin. En soumettant le problème à un comité, on aiderait le ministre à formuler l'orientation générale du ministère des Postes. Ses remarques, depuis sa nomination, et ses observations antérieures, qui sont encore plus importantes, prouvent clairement, selon moi, qu'il a l'esprit des affaires et qu'il voudrait diriger son ministère comme une maison d'affaires. Le Parlement devrait pouvoir déterminer quel genre de ministère nous voulons avant de confier au ministre des Postes le soin de le perfectionner. C'est pourquoi j'espère qu'on soumettra le bill à un comité et j'approuve l'amendement.

• (4.40 p.m.)

[Français]

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre des Postes (M. Kierans) et son gouvernement s'en tiennent donc actuellement, malgré toutes les représentations qui leur ont été faites, aux grandes lignes du projet de loi C-116. Ce sera, et tout le monde est en mesure de le constater, un